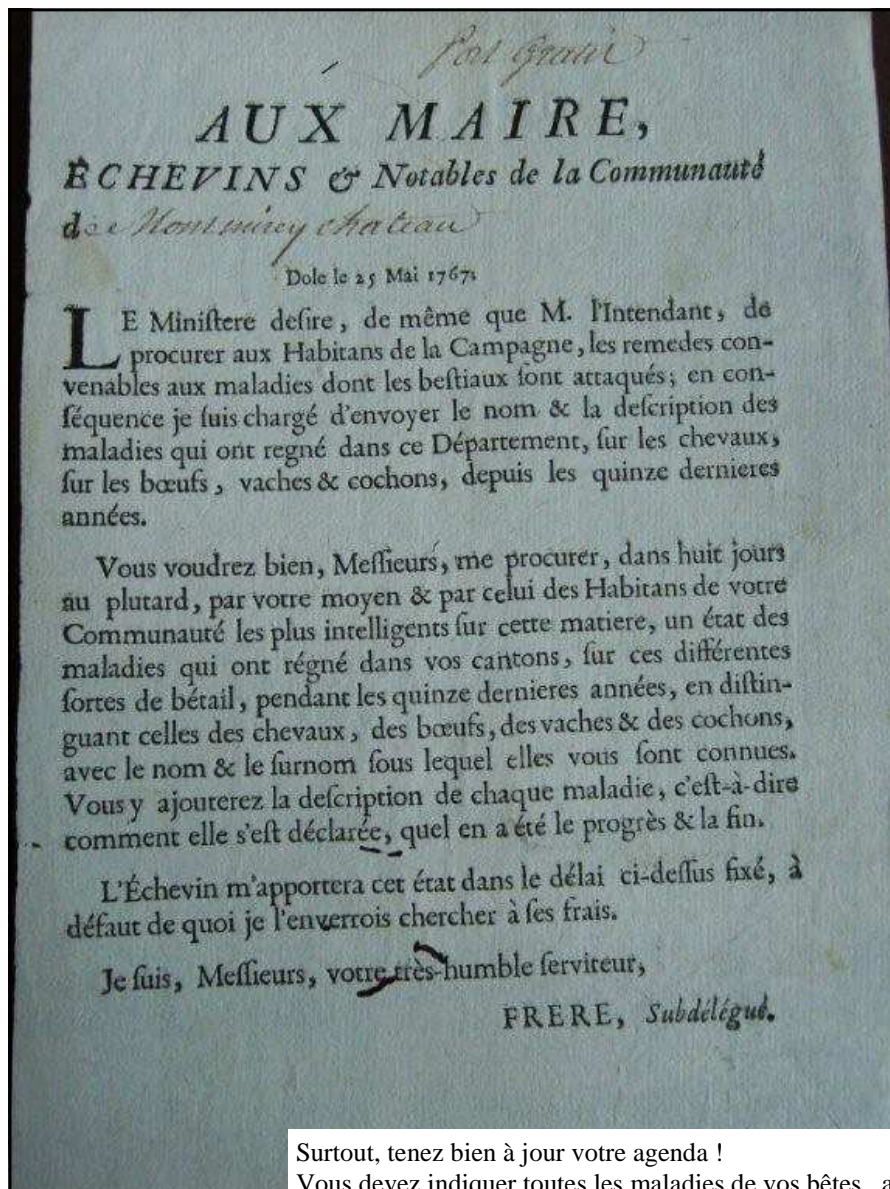


La Vouivre du Jura



Surtout, tenez bien à jour votre agenda !

Vous devez indiquer toutes les maladies de vos bêtes, avec symptômes, pendant 15 ans !



Bulletin de

L'Association Généalogique de Relevés et de Recherches

Siège Social Mairie de Champdivers

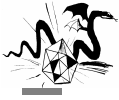
et Secrétariat 39500 CHAMPDIVERS

<http://www.agrr.asso.fr/>

E-mail : r.dubief@worldonline.fr

Association : de type loi 1901

Dépôt légal : juin 2008



ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE RELEVES ET DE RECHERCHES

Année 2007

Composition du Conseil d'Administration

Président : François-Xavier MANZANO - 7 Rue de la Liberté - 25000 BESANCON
Trésorier : Robert DUBIEF - 16 Rue de la Rieppe - 21310 MIREBEAU - r.dubief@worldonline.fr
Secrétaire : Sandrine PATENAT - 3 Chemin du Sept - 39120 LE DESCHAUX

Vice-président : Gabriel ROBERT - 9 Rue du Bois - 39410 SAINT-AUBIN
Trésorier adjoint : Olivier MEUGIN - 2, Grande Rue - 39500 CHAMPDIVERS - olivier.meugin@worldonline.fr
Secrétaire adjointe : Monique GLANTZMANN - 28 Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS -
mglantz@free.fr

Membres : Véronique GUERAUD - Rue Anne de Saulx - 39120 BALAISEAUX
Marcel GLANTZMANN - 28, Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS
Rémi GROS - 8, Rue du Général Leclerc - 39120 CHAUSSIN
Claude MARTIN - 11, Avenue de la Côte d'Or - 39100 DOLE
Henri PRUDENT - Place des Tilleuls - 39100 FOUCHERANS
Jacky TRIDARD - 6 - Rue du Bief - 39100 SAMPANS

YYYYY

Répartitions des responsabilités

Secrétariat général : Sandrine PATENAT

Informatique : Robert DUBIEF

Transcriptions : Monique GLANTZMANN

Commandes : Pour les éditions papier : le secrétariat, puis Marcel GLANTZMANN, faisant les reproductions, est chargé de toutes les expéditions

Pour les éditions informatisées : Robert DUBIEF et Jacky TRIDARD

Relations avec les autorités et les municipalités : Marcel GLANTZMANN

Manifestations : Exposition : la personne qui a le plus d'affinité avec la localité en question

Composition des panneaux : Monique GLANTZMANN

La Vouivre du Jura : Monique GLANTZMANN, Michèle NOBLECOURT, Claude MARTIN

Nos activités

- * *avril 2008 – Assemblée Générale à SAINT-AUBIN, avec expositions SAINT-LOUP, remise des éditions à de SAINT-LOUP et VILLANGRETTE à la municipalité.*
- * *18 et 19 mai - Participation à CHOISEY à l'exposition de l'Association « CHOISEY et son Patrimoine ».*
- * *Septembre aux journées du Patrimoine, remise des éditions à la municipalité de MONTMIREY-LE-CHÂTEAU, avec un exposition avec la participation des habitants*

*N.D.L.D : les articles publiés dans ce bulletin n'expriment que les opinions de leurs auteurs.
Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Rédaction et de l'A.G.R.R..*



Le mot du Président

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2008 est une année charnière pour notre association, depuis des années, nous avons acquis une expérience et un savoir faire, qui sont de plus en plus appréciés, et qui nous permettent de continuer dans la voie, que nous nous étions fixé, lors de notre fondation, en 1996

Nous avons mis et mettons en œuvre des moyens et avons trouvé et trouvons des solutions pour poursuivre la transcription et l'édition des registres paroissiaux et d'état civil.

Mais notre association souffre, comme toutes les associations, du vieillissement de ses membres actifs. L'expérience vient avec le temps, mais malheureusement le temps use également, et certains d'entre nous souhaiteraient pouvoir passer une partie du flambeau à d'autres, et laisser un peu la place à du sang neuf.

Nous faisons une nouvelle fois appel à vous tous, pour nous assister ou même nous remplacer dans certaines de nos tâches. L'association nous tient, beaucoup à cœur, ne la laissons pas périr.

Par la présente, je tiens également à remercier et même plus Monique et Marcel Glantzmann, qui depuis des années œuvrent, sans compter leurs temps et leur énergie pour l'association. Sans eux beaucoup de chose ne seraient pas ou ne seraient plus.

Malheureusement cette année, le destin les a frappés cruellement, la perte d'un enfant est quelque chose de difficilement acceptable.

Qu'ils sachent que tous les membres et moi-même nous leurs apportons notre soutien dans leur peine.

J'attends de vous tous, chacun en fonction de ses moyens, un sursaut d'énergie pour que l'association perdure et continue encore longtemps sur les chemins de la transcription.

Il nous reste encore beaucoup à faire, le Jura est vaste.

Le président François-Xavier MANZANO

Merci à vous tous et comme écrivait Péguy :

*Je vous attend
Juste de l'autre côté du chemin.*

Vous voyez, tout est bien

Marcel et Monique



Dans nos registres

Cornod 1726 - Registres paroissiaux

« Une grêle extraordinaire arriva la veille de la pentecôte qui ravagea entièrement Villette et Sontonaz et une partie de Cornod qui semblait être envoyée pour punir un homicide qui avait été fait le vendredi précédant de la dite semaine et d'un vol commis aussi en même temps, nous sentons bien que Dieu ne nous châtiait qu'en père en cette vie et prions le qu'il nous fasse la grace de ne pas sentir en l'autre vie les effets de la justice divine.

Archives départementales du Jura

Mignovillard 1735

Naissance le 26/09/1735 – Jean François Xavier Girod, Médecin du Roy

« Jean François Xavier fils de Monsieur François Girod médecin et de Delle Jeanne Catherine Guidéaux sa femme est né et a été baptisé le vingt six du mois de septembre de l'an mil sept cent trente cinq et a eu pour parrain le Sieur Jean Girod, chirurgien et pour marraine Delle Marie Thérèse Guidéaux »

En marge : Introduceur de la vaccine en Franche-Comté, médecin de Louis 16

Chaussin 6 septembre 1783

Le 6 septembre 1783, décès de Guillier Claudine, âgée de 108 ans, veuve en dernières noces de Barignot Jean Claude, laboureur à Port-Cubert

Témoins : Ravonneau François, bourgeois, son gendre, avec Cointot Denis, cordier et Mansui Philibert et Jean, les deux tisserands, et ses trois petits-fils.

Lavans-les-Dole 1723

Le jour de Sainte Anne du mois d'Août de l'année 1723, des chutes de grêle très importantes ont recouvert une partie des blés et la totalité des autres graines dans cette paroisse et dans d'autres et cela a duré une grande demi-heure aux environs de onze heures ; c'est d'une triste certitude et triste mémoire



Les archives du bagne de Toulon

Les archives départementales du Jura possèdent un répertoire, établi par M. ECOIFFIER, des jurassiens cités dans les archives du bagne à TOULON. Celui-ci est coté de 2J 144 à 2J 148.

Le bagne de TOULON a été fermé définitivement le 31 décembre 1873

* *Liste des Francs-comtois qui ont connu le bagne de TOULON entre 1638 et 1748 (509 galériens francs-comtois)*

BAILLY François, natif de GRANDNOIR (ANNOIRE) près de DOLE en Franche-Comté, 20 ans, de taille moyenne, poil châtain, ayant deux verrues au bas du petit doigt de la main droite. Condamné par arrêt du Parlement de BESANCON le 12/05/1681 à 7 années de galères sans dire pourquoi. A été libéré le 09/10/1703.

* *Liste nominative des gardes-chiourmes à TOULON au cours des XVIII^e et XIX^e siècles*

BIGEON Anatoile François, né le 4 mai 1811 à RAHON, fils de Jean François et de Bonaventure ROSSIGNEUX, cultivateur, célibataire, taille 1,63 cm. Arrivé au corps le 27 juin 1846 comme E.V. de 6 ans, congédié le 27 juin 1852, ayant reçu un certificat de bonne conduite.

BILLET Antoine, natif de CHAMPDIVERS en Franche-Comté, soldat au Régiment de Poitiers, 50 ans. Ayant reçu la marque des déserteurs (flétrissure). Condamné par jugement du C.G. tenu à TOURNAI le 14 juin 1689 pour désertion, à vie. Est mort à l'hôpital le 13 juillet 1691.

* *Liste des bagnards toulonnais d'origine franc-comtoise qui se sont évadés ou qui ont fait une ou plusieurs tentatives entre 1840 et 1873*

DIANCOURT Jean Claude, né le 07/10/1701 à SAINT-BARAING, matricule 32196, condamné aux T.F. à perpétuité. Le 06/05/1845 a été porté disparu des travaux du port (petites matures), où il était en couple, en emportant ses effets et ses fers. Les recherches ont été vaines. Le 07/05/1845, il a été arrêté à 13h. Dans la cale du vaisseau « Le Fontenoy » par le rondier VIRTIS. Il était encore porteur de tous ses effets du bagne ainsi que de ses fers ; il s'était seulement désaccouplé. Il a été trouvé sur lui, lors de la fouille : 2 vessies, un petit ciseau à froid et un cou-teau. Il a réintégré le même jour et remis immédiatement à la chaîne.

TRUCHOT François Xavier, né à TAVAUUX, matricule 24090. Sans domicile fixe. Condamné à 8 ans de TF. Le 28/09/1872, à 17h, il est déclaré que ce forçat avait disparu de concert avec un autre condamné avec lequel il était accouplé, de l'atelier des chaudières de démolition situé à Castigneau, où il était de corvée. Il a emporté tous ses effets d'habillement ainsi que ses fers. Les recherches ont été vaines.

Le 29/09/1872, il a été retrouvé et pris vers 2h 30 du matin dans une embarcation amarrée au quai près du vaisseau de 'Iéna » par deux gendarmes maritimes. Il était vêtu des effets de la chiourme moins sa casaque et son bonnet ; il était, en outre, nanti une somme de 131 frs. Il a été réintégré au bagne et remis immédiatement à la chaîne. Fin



* *Liste des bagnards francs-comtois qui ont été transférés de TOULON en Nouvelle-Calédonie entre 1864 et 1873, par les bateaux : Iphigénie, Jivra, Virginie, Alceste, Sibylle, Amazone, Rhin et Garonne*

ATHIAS Joseph, matricule 18 664, né le 20/09/1809 à CHASSEY, commune de MUTIGNEY, Jura, fils de +Joseph et de +PILLARD Anne, domicilié à PESMES, veuf de SAILLARD Jeanne Claude, 3 enfants, manouvrier, taille 1,66 m.. Condamné à VESOUL le 27/11/1866 aux T.F. à perpétuité. Arrivé au bagne le 18/01/1867. Détaché de la chaîne le 11/04/1868 pour la Nouvelle-Calédonie sur l' «Alceste» par ordre du préfet maritime du 01/04/1868.

GRAPIN Pierre, matricule 22 421, né le 10/02/1821 à ANNOIRE, Jura, fils de +Claude et de +BERTRAND Jeanne Baptiste, marié à RAMUSSET Blandine, 4 enfants, transféré en Nouvelle-Calédonie.

GUYENOT Louis Hyppolite, matricule 25 161, né le 18/06/1849 aux HAYS, Jura, fils de +Gaspard et de LAMBERGARIE ? Marie, célibataire, domicilié à NOVY, arrondissement de BLIDA en Algérie, tailleur. Taille 1,67 m. Condamné le 10/09/1872 à ALGER, à 5 ans de T.F. et à ORAN le 26/11/1872 à 10 ans de T.F. Arrivé au bagne le 30/12/1872. Auparavant, a été condamné à ALGER le 07/10/1872 à 1 an de prison pour évasion, bris de prison et pour escroquerie.

Détaché de la chaîne le 01/08/1873 pour la Nouvelle Calédonie à bord du « Garonne » par le préfet maritime le 26/07/1873

* *Liste non exhaustive des bagnards et forçats francs-comtois aux XVIII^e et XIX^e siècles*

DAYET Jean Baptiste, fils de +Richard et de +Jeanne LIEVAUX, marié à F. ROY, né en 1756 à CROTE NAY, domicilié à BESANCON. Sabotier. Condamné à BESANCON le 15/12/1817 pour atteinte à la pudeur commis avec violences et à plusieurs reprises etc. des jours différents, sur jeune fille de -15 ans qu'il avait à son domicile. Flétri T.F. à perpétuité. Mort le 11/01/1825 à l'hôpital.

GENEVOIS Pierre, fils de +Oudot et de +Reine BAILLY, veuf de F. BORDOYET, colporteur né à PETIT-NOIR, 50 ans, condamné à DIJON par sentence des juges de la Table de Marbre le 11/02/1746 pour contrebande de tabac à 3 ans. A été libéré le 11/02/1752.

GRENOT Alexis François, né le 24/09/1805 à MOISSEY, célibataire, fils d'Etienne et de Cécile GROLOT, taille 1,70m. Arrivé au corps, à TOULON, comme venant des Cies de ROCHEFORT le 17/07/1849. Est mort à l'hôpital de la Marine de TOULON le 17/10/1849.

JEAMBEZ André, né le 04/07/1799 à RAHON, cultivateur, célibataire, fils de +François et de +Jeanne JEAMBEZ. Taille 1,73M. E.V. le 24/01/1846. Renvoyé au corps pour inconduite le 21/08/1851.

PAQUET Louis, fils de +Jean et de Claudine PERNET, célibataire, cultivateur, ex-volontaire de la 26^e brigade de ligne. Né à SAINT-BARAING, 27 ans. Condamné à LONS-LE-SAUNIER pour vol, la nuit dans une maison où il était gagé, à 10 ans de fers. Est mort le 17 ventôse de l'an 10.

THIEBAUD Jacques, fils de +Pierre et de +Marie CORBET, marié à Marie BALOYE ?, vigneron, 41 ans ?, né à MONTMIREY-LE-CHÂTEAU. Condamné à BESANCON le 22/06/1757 pour crime d'abigéat pendant la nuit et autres vols à 5 ans; s'est évadé le 23/05/1759 de l'atelier de mature où il travaillait.

Abigéat : au Moyen-Âge, délit de celui qui s'approprie du bétail. Terme peu usité.

Ce sont quelques exemples pris au hasard des listes. « Ces actes ont été transcrits en connaissant la fragilité des renseignements. Le travail d'écriture a été accompli par des forçats agréés et sous la seule dictée du condamné, sans consulter les pièces des dossiers individuels. Il s'avère, en conséquence, que certains patronymes, mais surtout les lieux de naissance ont été orthographiés phonétiquement pour la plupart. »



Corrections dans nos éditions

CORRECTIONS SUR EDITIONS

- Asnans-Beauvoisin

Tome 3 : Baptême : 14/07/1733 – QUENOT Françoise fille de Pierre et de **PROST** Catherine

Tome 4 : Mariage : 13/02/1747 – BEAUPOIL Claude avec DEPREZ Marie, veuve de **NOEL** Jacques

Tome 6 : Baptême : 01/10/1765 – MASSON François, fils de Louis et de **QUENOT** Françoise
Baptême : 13/09/1768 – COURTOIS Joseph, né le 12/09/1768, fils de Denis et de **PERNIN** Jeanne

- Chaussin

Tome 2 : Sépulture : 08/01/1686 – DROUILLOT Claudine, décédée le 07/02/1686 (les dates sont bien exactes dans l'acte)

Tome 4 : Baptême : 09/10/1732 – DUVAUX Ignace, **fil**le née 08/10/1732, fille de Jacques, de la Villeneuve (il s'agit bien d'une fille et non un fils)

Baptême : 23/07/1738 – GOUGET François fils de François, menuisier et de **VANNIER** Jeanne

Sépulture : 09/08/1743 – CHAPUIS Elisabeth, 6 ans, fille de +Joseph et de ROY Claudine (il est bien écrit 6 ans sur le registre, alors qu'apparemment, l'enfant a sûrement 6mois)

Sépulture : 05/09/1741 – DUCRET Louis, décédé le **04/09/1741** (et non le 04/07/1741), fils de Jean Baptiste et de ROY Claudine.

Merci à Colette GAUDILLIERE et André LEBLOND qui nous signalent régulièrement ce qui peut sujet à erreur dans nos travaux.

X GUILLAUME – THIEBAUD

Le 4 06 1747 ou le 7 06 1749 ?

Heureux ceux qui n'ont pas eu à relever, corriger et saisir les corrections de MOISSEY !

J'étais donc chargée des corrections et munie de mon crayon et des photocopies des registres des paroissiaux et du greffe je repérais les erreurs et les manques sur le premier registre (le plus important à mon avis) puis l'acte correspondant sur le registre du greffe.

Pour le X du 4 06 1747 j'avais le nom de l'époux illisible, l'origine MONTMIREY-LE-CHATEAU oubliée et que j'ai rajoutée illico ainsi que la signature de J Fr GRANDPERRIN qui n'avait pas été vue.

Mais pas d'acte correspondant sur le greffe (ce qui arrive fréquemment).

Arrivée à l'année 1749, j'avais sur le greffe un acte dont l'époux GUILLAUME n'avait pas de correspondant sur les paroissiaux : je l'ai donc rajouté en 1749 puisqu'il portait la date de 1749.

Et ce n'est que plus tard que j'ai réalisé que celui du greffe de 1749 et celui des paroissiaux de 1747 ne faisaient qu'un puisque identiques. Le nom GUILLAUME ne pouvait que correspondre à celui que l'on devinait sur les paroissiaux.

J'ai même retrouvé mes corrections où j'avais mis en marge de l'acte paroissial de 1747 « retrouvé en 1749 ». Comme c'est le registre paroissial qui prime, j'ai donc maintenu la date du 4 06 1747.

Peut-être qu'un jour un acte notarié confirmera.



Comme on fait son liton se couche

Les grandes surfaces du meuble sont de plus en plus nombreuses le long des routes nationales à la périphérie des villes. Les jeunes couples s'y rendent pour choisir parmi un assortiment souvent considérable le mobilier de leur salle de séjour, de leur cuisine ou de leur chambre à coucher. Quelques années plus tard, chaises, tables, buffets ou lits, démodés ou hors d'usage, seront remplacés par du matériel mieux adapté et la plupart du temps anonyme. Les grands-parents, qui ont encore connu "l'autre guerre", sont souvent choqués par cette façon de procéder. Pour eux les meubles ne sont pas choses éphémères, ni objets seulement utilitaires ; ils sont le décor d'une vie entière, le symbole du foyer ; leur achat ou leur fabrication, leur utilisation pouvaient jadis donner lieu à de véritables rites. C'était en particulier le cas pour le lit dans lequel se passent les principaux événements de l'existence : il est le lieu où l'on naît, où l'on aime, où l'on meurt ; celui où il fait bon se coucher chaque soir après une longue et dure journée de travail dans les champs, où il fait chaud sous l'édredon quand le poêle n'arrive pas à réchauffer la grande pièce.

Reportons nous aux environs de 1914 pour en savoir davantage sur ce sujet.

Le bois de lit est commandé au moment du mariage au « menuisier local » Celui-ci, habitant souvent dans le hameau même (car ces artisans sont alors nombreux), se rend au domicile de son client pour exécuter sur place son travail et bien entendu à « la main ». Le coeur de chêne, le noyer, plus rarement le cerisier, sont les bois les plus utilisés. Je ne parle pas, ici, des lits à colonnes, courants au 19^{siècle}, dont la fabrication est complètement abandonnée, mais de ceux que l'on trouve encore aujourd'hui dans un certain nombre de fermes et que domine en ce temps-là un ciel de lit sur lequel sont fixés des rideaux.

Le bois de lit est souvent payé par le fiancé ou ses parents. La jeune fille fournit la literie qui fait partie de son trousseau. La somme à payer pour la chambre à coucher peut aussi être partagée entre les deux familles et les modalités de la transaction sont fixées au moment des "ambassades".

Des planches (ou quelquefois des perches rondes), placées perpendiculairement aux côtés du lit, remplacent le sommier. On y place la paillasse de "foyaux" servant de matelas. L'hiver, au moment d'égrener le maïs qui a séché sous l'avant-toit, on dénoue les feuilles qui ont servi à le pendre. Elles sont alors effilées à la main et deviennent les "foyaux". La forme torsadée, conservée par les feuilles à l'emplacement des noeuds qui ont servi à lier les épis ensemble, donne une plus grande élasticité au matelas. Les "foyaux" sont placés dans une housse de plusieurs épaisseurs de tissu, le "cache-paille", elle-même recouverte d'une toile grossière à carreaux blancs et bleus ». La "cache-paille" est faite par les femmes de la maison, ou des couturières embauchées à la journée,, Elles prennent soin de laisser sur le dessus deux ouvertures longitudinales pour permettre d'aérer les "foyaux au moyen du "bâton de lit", dont je reparlerai plus loin, ceux-ci ayant une fâcheuse tendance à se tasser et à devenir peu confortables. Une telle paillasse peut être utilisée plusieurs années sans changer les "foyaux".



Une plumière, recouverte de toile fine à rayures, est placée sur le précédent matelas pour rendre le lit plus douillet et plus chaud. On dit même que la plume possède la propriété de protéger de la foudre. On utilise du duvet d'oie ou de canard. L'arrachage des plumes a lieu deux fois par an : la première fois en août, sur des oies vivantes (il ne faut enlever que le duvet sous le ventre de l'animal pour que ses ailes ne retombent pas), la deuxième au moment de Noël lorsque l'on tue les volailles. Cette opération est pour les femmes l'occasion d'une corvée de voisinage.

La plumière est réservée aux lits des adultes parce que l'on craint que les jeunes enfants ne s'y étouffent; pour supprimer ce risque, on leur donne un matelas de balle d'avoine plus sain et tout aussi confortable. Ce ballo" est changé tous les ans au moment des battages. Les oreillers des bébés sont pour la même raison, emplis de crin ou de laine de mouton. Les parents placent parfois des branches de fougères dans les matelas de ballot pour protéger leur progéniture contre le rachitisme et les guérir des incontinenances d'urine. Mais on ne croit plus guère maintenant aux vertus médicinales de la fougère, surtout utilisée de cette manière-là.

Les draps en fil de chanvre, fabriqués par le tisserand du village, sont brodés de rouge au point de croix par la jeune fille lorsqu'elle prépare son trousseau. La couverture piquée rouge, la "couatcha" est faite à la maison de la fiancée, quelques semaines avant le mariage, par la mère, la grand-mère ou des voisines mieux qualifiées. Des moutons, souvent élevés dans cette seule intention, fournissent la laine qui est soigneusement lavée, séchée sur le buisson et cardée à la main avant d'être cousue dans la couverture qui a été préalablement posée sur un cadre de bois spécial. L'édredon de satin rouge est préparé en même temps que la "couatcha", de même que les "foyaux" étaient placés dans un "cache-paille, le duvet est mis dans le cache-plume, housse protectrice en tissu très serré qui est recouverte ensuite d'une enveloppe de satin rouge. Un dessus de lit de coutil rouge est posé sur le lit, il est remplacé le dimanche et les jours de fêtes par la "couatcha bi-incha" : il s'agit d'un dessus de lit en coton blanc fait au crochet, que les filles commencent à tricoter dès l'âge de douze à treize ans. Il existe différents modèles qu'elles se prêtent les unes aux autres pour la réalisation de ce travail. Les jours de fêtes donc, tout le lit est vêtu de blanc, car, en plus de la "couatcha bi-incha", un jeté de lit blanc est placé sur l'édredon et les oreillers sont mis dans des taies de même couleur brodées à la main.

Le "bâton de lit", pièce de bois tourné, arrondi à son extrémité et soigneusement ciré, d'un mètre de long environ et de quelques centimètres de diamètre, sert, comme on l'a déjà dit, à redonner de la souplesse aux "foyaux" trop tassés; mais il aide aussi la maîtresse de maison à faire, son lit qui, se trouvait tassé.

En 1914, la famille de mon papa se composait de 12 enfants et de 3 lits ainsi faits. Les plus petits garçons couchaient « tête-bêche », dans un lit, les autres s'arrangeaient et les filles avaient deux lits, suivant leur âge.

Dans les années 1940-1950, j'ai couché ainsi avec mes frère et sœur et mes cousines.

Et nous dormions très bien, en Bresse !

Monique GLANTZMANN



La sécheresse.....

Quel est le degré de température de nos grands étés ? Ici revient l'insurmontable difficulté de fixer au juste, avant l'usage du thermomètre, l'intensité du froid ou de la chaleur. Un artifice fondé sur les rapports reconnus entre certains phénomènes naturels et les mouvements du thermomètre fournit les mesures approximatives de nos grandes chaleurs et de nos grands froids.

De Humboldt a posé en principe que la végétation des arbres exige au moins une température moyenne égale à 11°. Le chiffre de cette température répond encore au point où la chaleur de l'air commence à devenir sensible. Ce degré assez fixe peut être pris pour le premier terme d'une échelle de nos grandes chaleurs. Messier a quant à lui constaté que le maximum de la chaleur à Paris, le 8 juillet 1793, a marqué 40°. C'est à peu près la plus haute température, excepté celle de l'été 1705 à Montpellier, observée en France, le thermomètre au nord, isolé, à l'ombre, à l'abri des réverbérations et à l'air libre.

Les graduations intermédiaires peuvent se déduire des apports de la température avec les mouvements de la végétation. Par exemple, les fruits à noyau fleurissent ordinairement au milieu du mois de mars, sous une chaleur extrême de 17°. La floraison des vignes et la maturité des premiers fruits se rencontrent, vers le même temps, du 15 au 30 juin : le maximum moyen de la température indique alors 32°. Les récoltes d'été, depuis celle du seigle jusqu'à celle du vin, ont lieu, année commune, entre le 20 du mois de juin et le 20 du mois de septembre ; or, la température extrême des mois de mai, juin, juillet et août, qui influent le plus sur ces récoltes, égale moyennement 35° ; enfin, au delà de 35°, si cet excès de chaleur dure assidûment plusieurs jours ou se répète trop souvent, les plantes se dessèchent et les récoltes périssent. Ainsi, on peut estimer, d'après ces évaluations approximatives, la chaleur thermométrique de nos anciens étés.

En 580, les arbres fleurirent une seconde fois aux mois de septembre ou d'octobre. Des pluies abondantes et des inondations terribles avaient précédé cette floraison inaccoutumée ; et la chaleur, dont elle était la suite, fut accompagnée de tremblements de terre, d'incendies et de grêles, spécialement à Bordeaux, à Arles et à Bourges. Cette seconde floraison fait supposer au moins une température printanière prolongée, soit 12° à 14° de chaleur moyenne, et 24° à 25° de chaleur extrême.

La chaleur de l'année 582 fit fleurir les arbres au mois de janvier. En 584, on eut des roses en janvier : une gelée blanche, un ouragan et la grêle ravagèrent successivement les moissons et les vignes ; l'excès de la sécheresse vint consommer ensuite les désastres de la grêle passée : aussi ne vit-on presque pas de raisins cette année ; les cultivateurs désespérés livrèrent leurs vignes à la merci des troupeaux.

Cependant les arbres, qui avaient déjà porté des fruits au mois de juillet, en produisirent une nouvelle récolte au mois de septembre, ce qui implique régulièrement 20° à 24° de chaleur moyenne, et 32° à 34° au moins de chaleur extrême ; quelques-uns reflourirent encore au mois de décembre, et les vignes offrirent à la même époque des grappes bien formées, augurant 12° à 14° de chaleur moyenne, et 24° à 25° de chaleur extrême. Les arbres reflourirent au mois de juillet 585 ; ils reflourirent encore au mois de septembre 586, et un grand nombre de ces derniers, qui avaient déjà porté des fruits, en produisirent une seconde fois jusqu'aux fêtes de Noël. Au mois d'octobre 587, après la vendange, les vignes présentèrent de nouveaux jets avec des raisins bien formés. Les arbres reflourirent pendant l'automne de 589, et ils donnèrent ensuite d'autres fruits : on eut aussi des roses au mois de novembre. La sécheresse excessive de 591 consuma toutes les prairies. Celle du long été de 874 fit manquer les foins et les blés. Les mois d'avril et de mai 89 : furent en proie à une extrême sécheresse. L'année 921 se fit remarquer par de nombreux orages. Des chaleurs intenses et une sécheresse extrême régnèrent depuis, presque sans interruption, pendant les mois de juillet, août et septembre. L'extrême chaleur de l'été de 987 réduisit de beaucoup les récoltes. En 994, la disette des pluies tarit les fleuves, fit périr les poissons dans la plupart des étangs, dessécha beaucoup d'arbres, brûla les prairies et les moissons.

L'été de 1078 fut encore très sec : la vendange s'avança d'un mois ; c'est un signe de chaleurs précoces et d'une intensité moyenne de 24° à 25° au moins, et d'une intensité extrême de 35° au moins. Le vin fut abondant et fort bon. En 1094 la sécheresse fut extraordinaire. Celle de 1137 se déclara au mois de mars et persévéra jusqu'au mois de septembre, tarissant aussi les puits, les fontaines et les fleuves. Une sécheresse insolite accompagna la grande chaleur de 1183 ; elle sécha dans plusieurs endroits les rivières, les fontaines et les puits. Les mêmes phénomènes trahissent la sécheresse de 1188 : un grand nombre d'incendies se déclarèrent à Tours, à Chartres, à Beauvais, à Auxerre, à Troyes, etc.



Il ne plut pas ou presque pas pendant les mois de **février, mars et avril 1204** ; de fortes chaleurs succédèrent à ces trois mois de sécheresse. L'**année 1212** fut très sèche. L'extrême sécheresse de l'**année 1226** entraîna la ruine de presque toutes les récoltes d'été : l'automne de cette année se montra encore chaud et sec ; enfin, un hiver sec, très froid prolongea la sécheresse jusqu'au mois de février suivant. Cette chaleur sèche continue produisit dans toute la France une quantité prodigieuse de vin. Il ne plut pas pendant tout l'**été 1287** ; les puits et les fontaines tarirent.

En **1305**, il y eut une grande sécheresse en été ; la sécheresse fut aussi excessive en **1306** au printemps et en été. La sécheresse fut si grande en **1325**, qu'on eut à peine la valeur de deux jours de pluie dans le cours de quatre lunaisons : il y eut cette année-là une chaleur excessive mais sans éclairs, tonnerres ni tempêtes, peu de fruits, seulement les vins furent meilleurs que de coutume. En **1331**, aux longues pluies qui avaient duré depuis le commencement du mois de novembre de l'année précédente jusqu'au commencement de cette année, succéda une si grande sécheresse qu'on ne put labourer la terre à cause de sa dureté, L'hiver suivant fut pluvieux et très peu froid ; il n'y eut presque pas de gelées .

La sécheresse de l'**été 1334** fut suivie d'un hiver très humide ; il y eut beaucoup de vins, mais moins chauds que l'année précédente. Les sources tarirent pendant l'**été 1384** par le manque de pluies et la sécheresse insupportable qui régna dans toute la France. La sécheresse opiniâtre de l'**été 1392** tarit les sources et empêcha les plus grands fleuves de la France d'être navigables. L'**été 1473** fut très chaud : la chaleur se prolongea depuis le mois de juin jusqu'au 1^{er} décembre ; il n'y eut ni froid, ni gelées avant la Chandeleur. Labrüyère-Champier et Fernel ont signalé les grandes chaleurs générales de l'**été 1540**. En **1553**, la chaleur brûlait tout au mois de juin.

La sécheresse de **1632** dura depuis le **12 juillet jusqu'au 15 septembre**. Nous mesurons plus sûrement, grâce aux observations thermométriques, les degrés de chaleur des grands étés suivants. L'**an 1684**, classée par J.-D. Cassini au nombre des plus chaudes, dans un tableau des grandes chaleurs de Paris, qui comprend quatre-vingt-deux ans, a présenté, seulement sous ce climat, soixante-huit jours d'une température de 25°, entre midi et trois heures ; seize jours d'une température de 31°, et trois jours d'une température de 35°. Ainsi le thermomètre s'éleva trois fois, de midi à trois heures, le 10 juillet, le 4 et le 8 août, à 35° au moins. Les observations eudiométriques commencées en France par Lahfre, en **1689**, ne fournissent pas moins d'exemples de ces grandes sécheresses. Les plus considérables depuis cette époque appartiennent aux années **1694, 1719, 1767, 1778, 1793, 1803, 1817, 1825, 1842, 1858, 1875, 1893**. A Paris, le thermomètre marqua 40° à trois heures et demie le **17 août 1701**.

Les deux années de **1718 et 1719** eurent l'une et l'autre des chaleurs sèches, violentes, longues et soutenues. A Paris, le **7 août 1718**, le thermomètre de Lahire, malgré son exposition défavorable, indiqua néanmoins vers trois heures de l'après-midi 35° ou 36° : il s'éleva aux mêmes chiffres le 11, le 21 et le 23. Un hiver très doux succéda à ces chaleurs. La plupart des arbres se couvrirent de fleurs dès le mois de **février** et de **mars 1719**.

Les fortes chaleurs reparurent avec le mois de juin. Plus intenses que celles de l'année précédente, elles durèrent aussi beaucoup plus longtemps. A Paris, le thermomètre de Lahire indiqua au maximum une température de 37° ; en outre, la table de Cassini attribuée à cet été quarante-deux jours d'une température de 31° ; enfin, les chaleurs ont persévéré trois mois et demi, depuis le mois de juin jusqu'à la moitié du mois de septembre. L'extrême abaissement des eaux de la Seine au pont de la Tourneelle, durant cette année si sèche, donna le zéro des mesures pour les hauteurs variables de ce fleuve. Le père Feuillée, cité par Maraldi, écrivait en même temps de Marseille que des chaleurs insolites y avaient fait reflourir les arbres au mois d'octobre, et qu'ils s'étaient plus tard chargés de nouveaux fruits. Les froids survenus au mois de décembre empêchèrent ces fruits de grossir comme à l'ordinaire, mais ils ne les empêchèrent pas d'aboutir à une parfaite maturité. Le père Feuillée ajoute qu'il a cueilli, le 18 décembre, des cerises et des pommes complètement mûres

L'**été de 1726** débuta vers la fin du mois de mai, continua ensuite durant les mois de juin, juillet et août. Cassini y a compté à Paris soixante deux jours d'une température de 25°, et dix jours d'une température de 31°, sa plus grande chaleur, observée les 27 et 28 août ayant égalé environ 34°. Les fruits mûrirent un mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Le maximum de la chaleur fut beaucoup plus précoce en Provence. A Toulon et à Aix, il y eut les 13 et 14 juillet. C'est en 1726, que Delande vit à Brest son baromètre parfaitement immobile du 2 février au 1er décembre.

Les chaleurs de l'**année 1727** ont duré bien davantage. Après un hiver modéré, le thermomètre commença à monter le **7 février**. Le **10 mai** suivant, il marquait déjà, au lever du soleil, 18°, et à deux heures le soir près de 27°. Les chaleurs se soutinrent en augmentant pendant les mois de juillet et d'août. Le 7 de ce dernier mois, à trois heures de l'après-midi, elles atteignirent le maximum de 35° ; depuis, la température ne cessa d'être élevée le reste du mois d'août et dans le cours du mois de septembre.

L'**été 1778** eut aussi des chaleurs fortes, longues et constantes. Sous leur influence, plusieurs arbres fruitiers fleurirent une seconde fois ; deux cepes de vigne en espalier contre le mur de l'ancien corps de garde du quai Malaquais, à Paris, offrirent même le 10 octobre, après avoir



Les chaleurs de l'été 1793 éclatèrent brusquement. Les mois de mai et de juin avaient été très froids ; il avait gelé à glace durant ces deux mois, il était tombé beaucoup de neige sur les Alpes et d'autres montagnes ; enfin, on avait vu dans la basse Autriche des chariots chargés traverser une rivière à la fin du mois de juin. Les grandes chaleurs commencèrent à Paris le 1^{er} juillet ; à Montmorency, après le 4. Elles augmentèrent si rapidement, que la journée du 8 figure déjà parmi les époques de leur maximum. Pendant tout le mois, le thermomètre se balançait, au milieu du jour, entre 40° et 25° à 26°, en indiquant douze fois 24° à 34°, et dix fois 34° à 40° ; son élévation ne fut guère moindre les dix-sept premiers jours du mois d'août. Le maximum de la chaleur a donné 38° 4, le 8 juillet à l'Observatoire royal de Paris, et 40° le 16 du même mois à l'Observatoire de la marine. Durant ces grandes chaleurs, le vent resta fixé au nord, le ciel fut presque toujours beau, clair et sans nuages.

Ces grandes chaleurs ont été très sèches, quoique entrecoupées de violents orages, lourdes et accablantes ; elles différaient peu du jour à la nuit et du matin au soir. Les objets exposés au soleil s'échauffaient à un tel degré qu'ils étaient brûlants au toucher. Des hommes et des animaux moururent asphyxiés, les légumes et les fruits furent grillés ou dévorés par les chenilles. Les meubles et les boiseries craquaient, les portes et les fenêtres se déjetaient ; la viande, fraîchement tuée, ne tardait pas à se gâter. Une transpiration incessante macérait la peau, et le corps nageait continuellement dans un bain de sueur fort incommode. C'est surtout le 7 juillet qu'on a pu constater de semblables effets. Le vent du nord vint apporter ce jour-là une chaleur si extraordinaire, qu'il paraissait s'exhaler d'un brasier enflammé ou de la bouche d'un four à chaux. Cette chaleur était étouffante, régnait par un ciel très clair, arrivait par bouffées intermittentes, et produisait à l'ombre une impression aussi brûlante que celle des rayons du soleil le plus ardent.

En 1803, il plut très peu du 4 juin au 1^{er} octobre. La pluie augmenta vers le commencement d'octobre ; après quoi, la sécheresse reprit et se soutint de nouveau jusqu'au 9 novembre. Cette sécheresse continua donc quatre mois de suite et plus de cinq mois en tout, sauf la courte interruption des premiers jours d'octobre. Les puits et les fontaines tarirent. A Paris, le petit bras de la Seine resta presque à sec, et le niveau du fleuve indiqua, le 21 et le 27 novembre, 24 centimètres au-dessous de zéro. Dans quelques départements, l'eau manquait absolument on allait en chercher à trois ou quatre lieues, et il en coûtait trente sous pour abreuver un cheval.

En 1811, les chaleurs furent partout précoces, intenses et prolongées. Les moyennes mensuelles de la température de Paris dépassent, cette année, de plusieurs degrés les moyennes mensuelles déduites des vingt et un ans. Cet excès de chaleur éclata tout d'un coup dès le mois de février ; elle se soutint presque sans interruption, ou plutôt en augmentant de mois en mois, pendant les mois de mars, avril et mai, avant de marquer une pause. A Nancy, la chaleur commença le 15 mars, et persista avec opiniâtreté jusqu'au 6 août.

Cette chaleur sèche tarit de bonne heure un grand nombre de ruisseaux que personne n'avait jamais vus à sec, compromit les prés et les semailles printanières, avança toutes les récoltes et rendit fort abondante celle des grains et des raisins. La vigne fleurit le 24 mai, au lieu de fleurir vers le 24 juin. La moisson eut lieu du 10 au 20 juillet, et la vendange dès le 8 septembre. Dans le Midi, les vents du sud, vents chauds, humides et étouffants, se prolongèrent en Provence jusqu'à la fin de l'année. Au midi comme au nord, la chaleur et la sécheresse de 1811 épuisèrent la plupart des sources, desséchèrent les torrents et les fleuves, précipitèrent la maturité des fruits, consumèrent les plantes fourragères, et favorisèrent, en général, les récoltes de vin.

L'été 1842 mérite aussi de compter parmi nos grands étés, sa chaleur étant plus intense dans le nord que dans le Midi. A Paris, elle commença dès le 5 juin, et se prolongea à travers de rares intermittences jusqu'au mois de septembre. Le caractère de cette chaleur, en générale orageuse et sèche, la rendait encore plus sensible. Beaucoup de marronniers de nos jardins publics, qui avaient perdu leurs feuilles au mois de juillet, refleurirent à la fin du mois d'août.

D'après « Des changements dans le climat de la France », paru en 1845



Trouvé sur Internet : Noms de lieux

Dans sa préface, le Dictionnaire de l'Académie (édition de 1776) affirme que les Français ne se plieront jamais à une orthographe rigide :

"L'Académie n'ignore pas les défauts de notre orthographe ; mais on entreprendroit en vain d'assujettir la Langue à une orthographe systématique, dont les règles, fondées sur des principes invariables, demeuraient toujours les mêmes. L'usage, qui en matière de langue est plus fort que la raison, auroit bientôt transgressé ses lois." Ce qui est valable pour le vocabulaire courant l'est encore plus pour les noms propres, que ce soient les noms de personnes ou les noms de lieux.

Les noms de lieux ont été plus ou moins fixés par la création du cadastre ; si le premier cadastre est dit "napoléonien", c'est qu'il a été commencé sous le premier empire : en Franche-Comté, la création du cadastre communal s'est étalée de 1811 à 1865. Les règles ont varié d'un temps à l'autre et selon les manies des différents géomètres, qui ne sont pas les mêmes ici et là, ont parfois fait que les paysans n'ont jamais reconnu les noms inscrits sur le cadastre.

Pour les noms de famille, le phénomène est le même, et les habitués des registres paroissiaux savent que l'orthographe d'un nom de famille peut simplement changer avec l'arrivée d'un nouveau curé, ou être modifiée par un officiant de passage ; si les curés restent longtemps en place, les noms ont donc tendance à ne pas bouger davantage, mais ils peuvent être transcrits différemment quand c'est le porteur du nom qui se déplace.

Les curés sont, en principe, des gens lettrés... et le séminaire de Besançon avait sous l'ancien régime une excellente réputation. Après la Révolution, il n'en a pas été de même pour les maires, qui n'avaient pas une formation littéraire homogène d'une commune à l'autre. Ceux qui fréquentent les registres de l'état civil savent que c'est à partir des années 1830 que le maire doit s'adresser au juge de paix quand il constate une différence d'orthographe pour le même nom dans des documents différents (et il est fait appel à des témoins d'honneur) ; la même autorité règle les différences de prénoms, courante à l'époque.

En bref, on passe progressivement, à partir des années 1820-1830, pour les noms de lieux comme pour les noms de personnes, d'une transmission orale (le curé ou le maire retranscrit ce qu'il entend) à une transmission écrite (le curé ou le maire recopie ce qu'il a sous les yeux). C'est dans la même période que l'orthographe en général se fixe totalement et que la dictée devient l'exercice discriminatoire par excellence entre ceux qui savent et les autres.

Et puisque le message de Valérie Pernin arrive pendant que j'écris, j'ajoute que tous les documents officiels deviennent dorénavant sujet à la retranscription et que les possibilités de changer par erreur sont de plus en plus réduites... sans être cependant exempts d'erreurs.

François Lassus, professeur à l'Université de Besançon.

Cet article est la réponse à une question posée sur le forum Juranautes



Hameaux de l'arrondissement de Dole (Fin)

PETIT NOIR

Le Hameau des Brûleux
Le Hameau du Pays Neuf
Le Hameau du Saulçois
La Maison des Louvières
La Maison du Péage du Pont

PLEURE

Le Hameau du Rougeague

PLUMONT

Les Baraques de la Forêt de Chaux
Le Moulin

RAHON

L'As de Pique
Le Gros Saulçois (*depuis le 8 08 1825*)
La Manche
Le Petit Deschaux

RANS

Le Hameau de Rendey
Le Moulin de la Bruyère
Le 8° triage de la Forêt de Chaux

RAYNANS

Le Hameau de la Forêt de la Chaux

ROCHFORT SUR NENON

La Grange d'Haibe
La Grange Vannans
Gros Buisson
Les Ruppes

ROMANGE

Les Baraques du Bois de Bouquot
Le Moulin de Ramey (*jusqu'en 1810*)

SALANS

Les Baraques de la Corne de Chaux
Le Bois de Salans
Les Bouteillers
Byarne
La Maison du Passager
Le Moulin des Prés

SALIGNEY

La Maison du Chêne Bénit
Le Moulin de la Prairie

SAMPANS

Le Château
La Maison du Fer à Cheval
La Maison Girod

Le Moulin

SANTANS

Les Baraques de la Forêt de Chaux

SAINT YLIE

La Maison de la Croix des Renardes

TAXENNE

La Maison Brun

Le Moulin

THERVAY

Balençon
La Grange d'Athéis
La Grange de la Chaux
La Grange du Colombier
Le Val St Jean

LA VIEILLE LOYE

Les Baraques du 14° et du 15° triages

Le Hameau du Ragu

Le Hameau des Thurots

Le Moulin

La Verrerie

VILLETTE LES DOLE

Le Buisson Rond

Les Frimards

Le Moulin de l'Accord

La Pressagne

VITREUX

L'Abbaye d'Acey

VRIANGE Le Moulin du Bas

Nous remercions Michelle NOBLECOURT pour ce travail de recherche. Il nous est toujours difficile de situer certains hameaux, surtout quand ces derniers ont disparu.





Offlanges - Registres paroissiaux

